



## Président syndic coupe mes fils de fibre internet

Par **Christian Renaud**, le 12/03/2017 à 20:15

Bonjour,

Bon je ne m'y connais pas en droit et du coup j'ai mis mon sujet sur le forum Droit en général car j'hésitais trop...

Donc voilà, récemment des ouvriers peintre du bâtiment ont sectionné mon câble de fibre internet sous les ordres du président du syndicat de l'immeuble... La raison est que ce ne faisait pas propre.

Cependant, je suis locataire de l'appartement et du coup je voudrais savoir quels sont mes recours pour les dommages causés ?

Je n'ai pas été averti de cette action et je ne m'en suis rendu compte qu'en posant la question aux ouvriers bien plus tard.

Merci de m'avoir lus.

Cordialement.

Par **youris**, le 12/03/2017 à 20:22

bonjour,

le problème dans votre question c'est le poste de président du syndicat de l'immeuble, cela n'existe pas.

dans une copropriété, il existe un syndic et un conseil syndical avec un président.

si vous êtes locataire, votre contact est votre bailleur.

de la même manière, le syndic ne connaît pas les locataires mais uniquement les copropriétaires.

ou étaient fixés vos câbles ?

salutations

Par **Christian Renaud**, le 12/03/2017 à 20:39

Bonjour,

Oui, j'ai déjà contacté mon bailleur, mais je ne comprends pas que le président puisse prendre ce genre de décision sans contacter le propriétaire de mon appartement (il ne l'était pas, je confirme)ou moi même.

Je fais régulièrement du télétravail et maintenant je suis un peu ennuyé et vexé d'être traité comme un moins que rien.

Mon fil sortait par le dessus de ma porte d'entrée, sois dans la zone commune de l'immeuble.

Par **youris**, le 12/03/2017 à 20:43

quel président ?

Par **Christian Renaud**, le 12/03/2017 à 20:46

Le président du conseil syndical